**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 FEVRIER 2022 A 20 HEURES**

**Réuni en session ordinaire suite à convocation du 29 janvier 2022.**

**Présents :** Françoise BARRET, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Philippe DUCREUX, Sylvette GAUDARD, Gilles GOUTAUDIER, Laurence HAUG, Lucas LAPANDERY, Jean-Louis LECHERE, Claude PALASSE, Pierrick PARDON, Sévérine PERRIN.

**Absentes excusées** : Fabienne CADORIN, Edwige VINCENT

**Secrétaire de séance** : Laurence HAUG.

**1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2022**

Compte-rendu approuvé à l’unanimité

**2- Approbation de plan de formation 2022-2024 au profit des agents**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et/ou stratégiques du développement de notre collectivité.

Le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2022, 2023 et 2024 qui donnera la priorité à la territorialisation des actions.

Après délibération, le conseil municipal a décidé, à l’unanimité, de :

|  |
| --- |
| * Approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation inter-collectivités validé par le Comité technique intercommunal * Constater que la validation du plan de formation permet de remplir l’obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l’ensemble des actions de formation qu’elle prévoit. * Confirmer que le plan de formation retenu permet d’identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d’Activité (CPA) * Approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d’exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation. |

**3 – Questions diverses**

A l’attention des conseillers absents aux derniers Conseils, il est rappelé les projets de voirie 2022 qui ont par ailleurs donné lieu à demande de subvention au département au titre de « l’enveloppe voirie ».

Le passage piéton du Bourg va être repeint.

Un groupe de travail a été créé autour de la cantine scolaire. Ce groupe a commencé à travailler, en collaboration avec notre prestataire la MFR des Athiauds, pour améliorer les conditions d’accueil des enfants lors du repas de midi : temps passé à table réduit, environnement moins bruyant, réduction du gaspillage (nourriture non consommée), respect environnemental pour la production et la gestion des repas etc. Le groupe a visité la cantine et rencontré les élus de Saint-Romain-la-Motte. La MFR des Athiauds viendra assister à un service de notre cantine à la fin du mois de février.

Une réflexion est engagée à propos des économies d’électricité, notamment à propos de l’éclairage public. Une réunion avec le SIEL-TE, organisée par Philippe, est prévue. Date à communiquer.

Vestiaires foot : la commission départementale d’accessibilité et de sécurité se tient en Sous-Préfecture le mardi 8 février. A partir de là, le permis va nous arriver rapidement et on relancera la commission pour parler appel d’offres.

Réactivation d’un groupe de travail axé sur la rénovation du local affecté à nos agents, afin de le doter d’un minimum de confort pour les utilisateurs. Deux pistes de réflexion : la rénovation du site de l’Epinglier ou l’agrandissement de l’ancienne partie technique de la salle ERA. Ce groupe de travail nous fera part de l’avancement de ses réflexions.

Séance levée à 22h30.

**Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 3 mars à 20 heures.**